

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 230

Artikel: Lettre de Roumanie

Autor: A.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exposition suisse du Travail Féminin

(*Schw. Ausstellung für Frauen Arbeit: S. A. F. F. A.*)

Le Bureau directeur de cette Exposition, que l'on prend peu à peu l'habitude de désigner sous le vocable anagrammatique de *Saffa* ! — avait eu la bonne idée de convoquer les principales Sociétés féminines des 22 cantons à une réunion, où ne devaient pas être prises de décisions importantes, mais où s'établirait le contact entre les organes directeurs de cette vaste entreprise et celles qui constitueront sa base première en travaillant pour elle dans les cantons. Convoquées à Olten, le 20 février dernier, les sociétés cantonales répondirent en nombre inusité à cet appel : de toute notre carrière de féministe suisse, nous n'avions encore jamais vu une réunion de ce genre : 20 cantons représentés ! En effet, seuls Uri et Appenzell manquaient à l'appel, et de toutes parts, du Tessin comme du Valais, de la Suisse primitive comme des Grisons ou de Glaris, bref de toutes les régions où habituellement ne pénètre pas encore le mouvement féminin — nous ne disons pas féministe ! — on était venu avec entrain. Un bon présage pour le succès de l'Exposition.

Ce sont surtout des précisions sur le travail des Commissions cantonales à créer d'ici au 1^{er} mai qui ont été données dans cette séance, en même temps que l'on a procédé à un échange de vues sur la date de l'Exposition, son organisation, ses finances, etc. Les exposantes exposeront par matière, si l'on peut s'exprimer ainsi, et non par canton : c'est-à-dire que, par exemple, les femmes peintres ou sculpteurs de tous les cantons se retrouveront dans le pavillon des Beaux-Arts, toutes les couturières dans celui des Métiers, etc. etc. La tâche sera grandement facilitée par l'existence des Associations suisses, qui, ayant adhéré à l'Exposition, atteindront dans les cantons toutes les femmes organisées en Sections de leur Société ; mais comme la très grande majorité des femmes est encore bien loin de faire partie d'une Association, la tâche des Commissions cantonales sera justement d'atteindre ces dernières, de les engager à exposer, et de les mettre en rapport avec les présidentes des différents groupes auxquels elles se rattacheront. A cette propagande auprès des exposantes viendra se joindre, pour les Commissions cantonales,

la tâche de recueillir des fonds pour l'Exposition, lorsque sera lancée la souscription des parts de garantie ; et enfin, de faire de la propagande auprès du public pour l'engager à visiter l'Exposition. Ceci est encore lointain.

Il est certain que, plus l'on envisage la réalisation de cette Exposition dans ses détails, mieux l'on se rend compte quelle formidable entreprise elle représente, et quelles épaules solides et quelles têtes claires il faut à celles qui en ont assumé la lourde responsabilité. Car ce n'est pas seulement l'envergure de l'Exposition qui est considérable, mais la complexité de son organisation sur une base nationale, organisation très différente, il est essentiel de s'en rendre compte, d'une organisation cantonale comme celles qui l'ont précédée. Et d'autre part, l'expérience principale retirée des Expositions précédentes est celle de la nécessité impérieuse d'une préparation minutieuse suivant un plan établi, ne laissant aucun détail au hasard, ni ne cheminant à l'aventure. Le succès est à ce double prix. D'avance, la collaboration joyeuse et féconde de toutes les femmes suisses est assurée à la méthode de travail qui tiendra compte de ces deux éléments. Car comme l'a si bien dit M^{me} Glättli, la présidente : « Mieux vaut ne rien faire que mal faire ». Aussi toutes les mesures doivent-elles être prises qui permettront de faire bien.

E. GD.

Lettre de Roumanie

Bucarest, 10 février 1926.

L'opinion roumaine est en ce moment très préoccupée des élections communales qui vont avoir lieu ces jours-ci et, qui sont le prélude des élections parlementaires qui auront lieu à l'expiration du mandat législatif du gouvernement actuel, c'est-à-dire dans le courant du mois d'avril.

La femme roumaine ne reste point indifférente à cette agitation électorale : le Conseil National des Femmes Roumaines a tenu plusieurs réunions publiques et vient de lancer un manifeste programme qui a fait sensation, étant la première manifestation de ce genre, vu que les femmes ne se contentent plus de réclamer des droits civils et politiques, mais indiquent les lois qui

VARIÉTÉ

Les Ligues de Bonté

« Si tout le monde faisait partie de la Ligue de Bonté, il n'y aurait plus de guerre », disait un petit enfant suisse. Plus de guerre ! Le beau rêve ! Et qui paraît si éloigné de l'heure présente... Mais qui sait ? Des bambins de 7 à 15 ans sont entrés, nombreux, dans les Ligues de Bonté qui, de France, où M^{me} Eugène Simon les créa, ont essaimé un peu partout. Ces petits seront bientôt des hommes ; ils auront si bien pris le pli d'être bons, que peut-être dissiperont-ils les ténèbres où naissent les haines entre les peuples.

Des personnalités françaises telles que Ferdinand Buisson, Paul Appell, Georges Renard, Jean Richepin, Maurice Donnay, Brieux, Léon Frapié, Estaunié, Juliette Adam, Yvonne Brisson, Marcelle Tinayre, la comtesse de Noailles, et beaucoup d'autres encore, ont été séduites par l'idée charmante de M^{me} Eugène Simon et sont devenues les patrons enthousiastes des jeunes ligueurs. Le Ministère de l'Instruction publique, celui de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, le Conseil municipal de Paris et la Ligue française d'éducation morale ont accordé leurs subventions régulières. Bien lancées, bien patronnées, les Ligues de Bonté ont gagné la province française, puis l'étranger, jusqu'en Amérique.

En entrant dans une Ligue, dont son instituteur a eu soin de lui parler, l'enfant signe une carte par laquelle il promet de s'efforcer :

1. de faire chaque jour un acte de bonté ; 2. de ne pas dire de mensonges ; 3. de protéger les faibles, d'aider les malheureux ; 4. de respecter les vieillards et les infirmes ; 5. d'être poli avec tout le monde ; 6. d'être bon pour les animaux.

Au petit écolier devenu ligueur, on dit : « Tous les matins en te réveillant, pense à l'emploi de ta journée, demande-toi ce que tu pourras faire de bien. Le soir, examine si oui ou non tu as pu accomplir cet effort que tu te promettais ; si tu as pu vaincre un de tes défauts ; si tu as pu faire une bonne action ; si tu en as vu faire par d'autres personnes. Les résultats, quels qu'ils soient, tu les inscriras sur un papier que tu ne signeras pas, car il ne faut jamais se vanter du bien que l'on fait. »

Le billet du petit écolier, ainsi que ceux de ses camarades, sont lus en classe à la leçon de morale. Ils éveillent peu à peu dans le cœur de l'enfant l'idée que ce qui fait la valeur de l'individu, c'est le caractère.

Voici, pris au hasard, quelques-uns de ces billets journaliers :

« J'ai voulu battre ma sœur, elle m'a dit : « T'as signé », et je me suis retenu. »

« J'ai trouvé sur les fortifs un chat à qui on avait coupé la queue. Et sa queue dégouttait rouge. Je l'ai pansé avec mon mouchoir. »

« J'ai trouvé un poussin. C'est une poule qui l'avait perdu. Mais je n'ai pas pu retrouver la poule. Alors, j'ai mis le poussin dans ma chemise pour qu'il ait chaud. »

« Papa a encore battu maman et tout le monde. Quand il a eu

dans l'intérêt général doivent être votées dans tous les domaines.

Publié à une centaine de milliers d'exemplaires, ce manifeste a été répandu dans tous le pays jusque dans les villages les plus lointains, et est commenté favorablement par la presse.

Pour la première fois en Roumanie, les minorités ont eu leur part, car à la grande réunion publique qui a eu lieu à Bucarest, la Princesse Cantacuzène a salué en termes chaleureux les minorités et a demandé que tous les partis politiques s'associent pour étudier ce problème délicat, cherchant en tout point à satisfaire les justes revendications, car la justice est la base d'un Etat et sans justice rien de durable ne peut se faire. Nous félicitons le Conseil National des Femmes Roumaines pour l'effort qu'il fait, autant pour obtenir les droits politiques pour les femmes, que pour dépouiller le problème minoritaire de tout caractère de chauvinisme.

A. C.

Voici un résumé des mesures législatives réclamées par les femmes roumaines dans le manifeste dont il est question plus haut :

En matière de protection de la femme et de l'enfant :

Modification de la loi électorale reconnaissant aux femmes des droits électoraux égaux à ceux des hommes. — Congés payés légalement reconnus aux employées et travailleuses manuelles enceintes. — Egalité de salaire et d'avancement entre hommes et femmes. — Augmentation du nombre des écoles professionnelles féminines. — Création d'instituts de rééducation pour enfants. — Recherche de la paternité et création d'une caisse officielle subvenant à l'éducation des enfants illégitimes.

En matière juridique :

Création de tribunaux pour enfants avec nomination de juges féminins.

En matière d'hygiène sociale :

Institution du certificat médical obligatoire pour les deux conjoints avant le mariage. — Déclaration obligatoire des maladies vénériennes. — Fermeture des maisons de prostitution. — Protection des mineurs et sanctions contre les proxénètes. — Lutte contre l'alcoolisme. — Police sanitaire avec le concours de femmes agentes de police. — Amélioration en vue du développement de l'hygiène publique de la situation des médecins de districts.

En matière scolaire :

Contrôle et allègement des programmes. — Enseignement obligatoire de la puériculture. — Neutralité politique absolue de l'école.

En matière ecclésiastique :

Réorganisation des séminaires sur des bases modernes. — Neutralité politique de l'Eglise nationale.

fini, je lui ai dit : « Si tu étais de la Ligue de la Bonté, tu ne pourrais pas nous battre. »

« L'autre jour, j'ai enfilé l'aiguille à coudre de ma grand-mère qui a la vue très basse. »

« En rentrant de classe, j'ai séparé deux enfants qui se battaient. »

Par ces quelques exemples, on peut juger que les Ligues de Bonté atteignent leur but : elles élèvent l'idéal moral de l'enfant en fortifiant son jugement et sa conscience, elles développent son initiative pour le bien, elles lui inculquent l'amour de ses semblables et le désir de protéger les animaux.

Les parents sont très satisfaits des résultats obtenus, — nous n'avons aucune peine à nous l'imaginer, — et ils l'écrivent fréquemment aux instituteurs ou aux comités directeurs. Si les éducateurs ont adhéré avec grand empressement à l'initiative prise par Mme Simon, c'est qu'ils ont certainement tout intérêt à favoriser la formation des Ligues de Bonté. Leurs élèves en seront beaucoup plus disciplinés et faciles à conduire d'abord ; ensuite, ces Ligues leur ouvrent « mille et mille petites lucarnes d'où ils plongent le regard dans l'âme de l'enfant. »

« Les Ligues de Bonté, lisons-nous dans la *Revue contemporaine*, se sont consacrées au noble but de rectifier ou d'élever la moralité de l'enfant. A sa naissance, l'enfant n'est ni bon ni mauvais ; il devient ce que l'on en fait dans sa famille ou à l'école. »

M. Georges Renard pense, lui, qu'on ne naît pas toujours bon, mais qu'on peut le devenir. C'est sur les enfants du monde de

En matière de travaux publics :

Réorganisation générale des transports.

En matière économique :

Mise en valeur des richesses du pays. — Développement de l'agriculture.

En matière politique :

Politique extérieure et intérieure basée sur le rapprochement entre les peuples et les individus, et collaboration dans tous les domaines avec les minorités ethniques établies en Roumanie.

N. D. L. R. — Il est extrêmement intéressant de voir par ce qui précède que les femmes roumaines ne se bornent pas à élaborer un programme de réformes sociales, comme le font généralement les femmes d'autres pays, mais ne craignent pas de s'attaquer aux problèmes d'ordre religieux, économique et politique. Ceci suppose chez elles un intérêt pour la vie nationale extrêmement développé, et une belle ardeur tout à fait encourageante pour l'avenir du féminisme dans leur pays.

De-ci, De-là...

Le X^e anniversaire des Eclaireuses genevoises.

Les Eclaireuses de Genève viennent de célébrer, par une grande séance publique à la Réformation (la salle des Assemblées de la S. d. N. était trop petite pour contenir tout le public d'amis et de parents qui s'y pressait), le X^e anniversaire de leur fondation. C'est, en effet, en 1916 que fut fondé le premier groupement cantonal, puisque sa première activité publique fut de participer à la réception à Genève de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, et une charmante allocution de la commissaire cantonale évoqua brièvement tout ce qu'avaient fait d'utile, de bon et de sain les Eclaireuses durant ces dix années. Puis, des chants, des tableaux vivants, des projections lumineuses, permirent à ceux qui ne les connaissaient pas encore de se rendre compte des buts des Eclaireuses, de leur foi dans un idéal élevé, et la soirée se termina par le chant si solennel de « Notre Serment ».

Et maintenant, en route pour une nouvelle décade !

Une nomination.

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que Mme B. Schmidt-Allard, présidente de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs, bien connue dans les milieux artistiques comme dans les milieux genevois — où l'on n'oublie pas qu'elle fut l'auteur du plan de l'Exposition cantonale du Travail féminin, — a été nommée par le Conseil Fédéral membre de la Commission fédérale des Arts appliqués. Nous joignons ici toutes nos félicitations à celles qu'aura déjà reçues Mme Schmidt-Allard.

demain que doivent se reporter les espérances et l'action de ceux qui croient à l'avènement futur d'une civilisation moins barbare que la nôtre.

JEANNE VUILLIOMENET.

Figures de femmes

Dame Louisa Aldrich-Blake

« Oui, disait récemment un chirurgien suisse, la femme peut devenir un bon médecin, mais je ne la crois pas capable d'être chirurgien, à cause de ses nerfs trop délicats. » C'est possible... mais je songe aux opérations difficiles d'une oculiste bien connue dans nos cercles suffragistes, et aussi à la belle carrière professionnelle, à l'extrême habileté, et au sang-froid de la chirurgienne dont l'Angleterre a déploré la mort toute récente.

Miss Aldrich-Blake, qui était fille de clergyman, fit de brillantes études, et la première parmi les Anglaises obtint le titre de *master of surgery* (maître ès chirurgie). L'hôpital où elle avait parfait ses études la réclama bientôt comme l'un de ses chirurgiens, puis, de grade en grade, elle devint doyen de l'Ecole de médecine pour les femmes à Londres. En considération de ses talents professionnels et des services rendus au pays, il lui fut finalement décerné, en 1925, le titre de Dame de l'Ordre de l'Empire britannique.